



PERMANENT MISSION OF FINLAND
GENEVA



Mission permanente de
Thaïlande

8 août 2014

Vos Excellences,

En vertu du mandat accordé par le Comité préparatoire de la troisième Conférence mondiale sur la réduction des risques de catastrophe lors de sa première session tenue les 14 et 15 juillet 2014 à Genève, nous avons l'honneur de présenter l'avant-projet préliminaire du cadre de réduction des risques de catastrophe pour l'après-2015. Ce document servira de base aux consultations informelles ouvertes à mener par les coprésidents du Comité préparatoire en septembre et octobre 2014, également en vertu du mandat accordé lors de la première session du Comité préparatoire.

À dater du 5 septembre 2014, des consultations informelles ouvertes concernant l'avant-projet préliminaire sont planifiées à Genève avec les États membres. Des représentants des fonds, agences et programmes de l'ONU y participeront en tant qu'observateurs et personnes ressources. De plus, les coprésidents tiendront, également à Genève, plusieurs consultations avec des groupes majeurs auxquelles les États membres sont encouragés à assister et à prendre activement part. Le programme des réunions est joint à la présente. Sur la base de ces consultations de septembre et octobre 2014, les coprésidents prépareront un avant-projet initial pour la mi-octobre, qui sera soumis au Comité préparatoire lors de sa deuxième session planifiée pour les 17 et 18 novembre 2014 à Genève.

Durant les débats du Comité préparatoire concernant le cadre de réduction des risques de catastrophe pour l'après-2015, les États ont répondu par une détermination claire à l'appel de la résolution 68/211 de l'Assemblée générale (20 décembre 2013) en demandant l'élaboration d'un document concis, ciblé, prospectif et axé sur les actions à mener lors de la Conférence mondiale. Une tendance commune qui s'est dégagée des débats du Comité est l'appel à un cadre autonome, qui s'appuie sur le *Cadre d'action de Hyogo pour 2005-2015 : pour des nations et des collectivités résilientes face aux catastrophes*, le met à jour et le développe, afin d'assurer une continuité pour les travaux encore en cours tout en jetant les bases requises pour les innovations qui s'imposent afin de relever les défis en présence.

Dans le même temps, les États ont souligné les différents enseignements tirés d'une décennie de mise en œuvre du Cadre de Hyogo. Ils ont donné des exemples illustrant le rôle critique joué par le Cadre de Hyogo afin de guider la réduction des risques de catastrophe et renforcer la coopération entre les intervenants aux niveaux local, national, régional et mondial. Les États ont néanmoins dûment reconnu les lacunes existant dans la formulation des objectifs et priorités d'action du Cadre de Hyogo, en particulier pour la priorité n° 4. Les priorités n° 1, 2, 3 et 5, qui se recoupent partiellement, étaient plus spécifiques et pouvaient plus directement être mises en œuvre que la priorité n° 4. Il

apparaît donc nécessaire, à travers le cadre de réduction des risques de catastrophe pour l'après-2015, de mettre à jour et reclassifier les objectifs et priorités stratégiques, et d'assurer une visibilité satisfaisante pour les différents intervenants, à tous les niveaux. En outre, le futur cadre offre l'opportunité de mettre en avant, comme il se doit, les différents intervenants et leur rôle dans les progrès réalisés pour la mise en œuvre des priorités d'action. Beaucoup estiment que ce rôle était insuffisamment exprimé dans le Cadre de Hyogo.

Pour conclure, hormis les déclarations faites lors de la première session du Comité préparatoire, l'avant-projet préliminaire s'appuie également sur les sources suivantes : le Cadre international d'action pour la Décennie internationale pour la prévention des catastrophes naturelles de 1989 (IDNDR) ; la Stratégie de Yokohama pour un monde plus sûr de 1994 ; la Stratégie internationale pour la prévention des catastrophes de 1999 ; le Cadre de Hyogo lui-même ; l'évaluation à mi-parcours du Cadre d'action de Hyogo ; les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale ; les débats de la quatrième session de la plate-forme mondiale pour la réduction des risques de catastrophe de 2013 ; le Rapport récapitulatif sur les consultations relatives au cadre de réduction des risques de catastrophe pour l'après-2015 (A/CONF.224/PC(I)/5) ; les Éléments qu'il est suggéré d'inclure dans un cadre de réduction des risques de catastrophe pour l'après-2015 (A/CONF.224/PC(I)/6) ; les résultats des sessions régionales 2014 des plate-formes pour la réduction des risques de catastrophe pour l'Afrique, le continent américain, l'Asie et le Pacifique ; les résultats de la réunion ministérielle européenne sur la réduction des risques de catastrophe (A/CONF.224/PC(I)/7, 8, 9, 11, 12) ; les propositions du Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable ; et la Terminologie pour la prévention des risques de catastrophe (UNISDR, 2009).

Nous nous réjouissons d'entamer cette série de consultations informelles ouvertes, que nous espérons hautement participatives et dynamiques.

Veillez accepter, Vos Excellences, l'assurance de notre considération la plus distinguée,

Mme Päivi Kairamo
Représentante permanente
Mission permanente de Finlande au bureau de
l'ONU et d'autres organisations internationales à
Genève

M. Thani Thongphakdi
Représentant permanent
Mission permanente de Thaïlande au bureau de
l'ONU et d'autres organisations internationales à
Genève

Annexe : Programme des consultations
informelles ouvertes

Tous les représentants permanents et observateurs permanents
du bureau de l'ONU à Genève

cc : Tous les représentants permanents et observateurs permanents
de l'ONU à New York